

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet de déclassement d'une voie communale et de classement en chemin rural en vue de son aliénation

Chemin du Petit Boulay – Commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur le projet de **déclassement d'une portion du chemin du Petit Boulay, actuellement classée dans le domaine public communal, afin de permettre son classement en chemin rural puis son aliénation et sa vente.**

La portion concernée est située sur le territoire de la **commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre.**

Elle représente une longueur d'environ **180 mètres linéaires** et est située entre les parcelles cadastrées **359 B 388, 359 B 456 et 359 B 82.**

2. Situation et caractéristiques de la voie

Le chemin du Petit Boulay constitue actuellement une voie communale sur la portion concernée.

Cette portion, d'une longueur approximative de **180 mètres**, est située entre les parcelles cadastrées **359 B 388, 359 B 456 et 359 B 82.**

La commune souhaite faire évoluer le statut juridique de cette emprise afin de permettre, après son déclassement du domaine public communal et son classement en chemin rural, son **aliénation et sa vente**, dans les conditions qui seront arrêtées à l'issue de la procédure.

3. Intérêt du déclassement

Le déclassement de cette portion du chemin du Petit Boulay a pour objectif de permettre à la commune de **faire évoluer le statut juridique de cette emprise afin de rendre possible sa cession.**

Le changement de statut permettra, sous réserve du respect des procédures réglementaires, d'envisager ensuite l'aliénation et la vente de l'emprise concernée.

Cette opération permettrait notamment à la commune de :

- rationaliser la gestion de son patrimoine foncier ;
- ne plus conserver dans son domaine public une emprise qui ne présenterait plus d'intérêt pour la circulation publique, sous réserve des conclusions de l'enquête ;
- réduire, le cas échéant, les charges d'entretien liées à cette emprise ;
- valoriser une emprise foncière communale par sa cession.

4. Consistance du projet

Le projet concerne une portion du **chemin du Petit Boulay**, située sur le territoire de la commune déléguée de **Saint-Agnan-sur-Erre.**

Les principales caractéristiques de l'emprise sont les suivantes :

- **Voie concernée** : chemin du Petit Boulay ;
- **Statut actuel** : voie communale ;
- **Statut projeté** : chemin rural ;
- **Longueur approximative** : 180 mètres linéaires ;
- **Parcelles concernées** : 359 B 388, 359 B 456 et 359 B 82.

Le déclassement et le classement projetés constituent une étape préalable permettant à la commune d'envisager **l'aliénation et la vente** de cette emprise.

5. Enquête publique

Le projet est soumis à **enquête publique** afin de permettre aux habitants, propriétaires riverains et à toute personne intéressée de prendre connaissance du projet et de présenter leurs observations.

Le dossier d'enquête permettra notamment au public de connaître la localisation et les caractéristiques de la portion concernée ainsi que les motifs justifiant l'évolution de son statut.

6. Conclusion

La commune souhaite procéder au **déclassement d'une portion d'environ 180 mètres du chemin du Petit Boulay**, actuellement classée comme voie communale, située entre les parcelles **359 B 388, 359 B 456 et 359 B 82**, afin de permettre son classement en chemin rural puis son aliénation.

Cette opération vise à **rationaliser la gestion du patrimoine communal et à permettre la vente de cette emprise**, sous réserve de l'issue de l'enquête publique et des décisions qui seront prises ultérieurement par la commune.

Il est donc proposé de soumettre à enquête publique le projet de **déclassement et de classement en chemin rural de cette portion du chemin du Petit Boulay**, en vue de son aliénation et de sa vente.

Département :
ORNE

Commune :
VAL-AU-PERCHE

Section : E
Feuille : 204 E 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 27/07/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE DE L'ORNE
6 bis rue Jean Joly 61200
61200 ARGENTAN
tél. 02.33.12.18.90 -fax
ptgc.orne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





